

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
L'Association nationale des retraités de la SRC

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association nationale des retraités de la SRC (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Marcil Lavallée*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 5 août 2020

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

3

	2020	2019
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	473 920 \$	461 094 \$
Intérêts	8 039	9 060
Autres	13 659	12 887
	<b>495 618</b>	<b>483 041</b>
<b>TRANSFERTS</b>		
Transferts aux régions	140 360	137 654
Paiements aux sections	25 654	24 697
Remboursements pour 85 ans et plus	20 484	23 831
	<b>186 498</b>	<b>186 182</b>
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>309 120</b>	<b>296 859</b>
<b>CHARGES</b>		
Réunions et congrès	82 688	92 201
Communications	55 151	49 401
Honoraires	51 001	54 211
Frais de voyage	25 255	13 779
Loyer	20 959	20 349
Traduction	14 450	33 360
Télécommunications	7 791	6 274
Assurances	4 905	4 757
Frais de bureau	4 578	4 982
Mobilier et matériel de bureau	282	1 019
Congrès triennal 2018	-	69 350
Honoraires professionnels	6 808	6 469
Frais bancaires	940	1 175
	<b>274 808</b>	<b>357 327</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>34 312 \$</b>	<b>(60 468) \$</b>

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

4

	<b>Non affecté</b>	<b>Affectations internes (note 3)</b>	<b>2020 Total</b>	<b>2019 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>384 751 \$</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>409 751 \$</b>	470 219 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	34 312	-	34 312	(60 468)
Virement interfonds (note 3)	(25 000)	25 000	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>394 063 \$</b>	<b>50 000 \$</b>	<b>444 063 \$</b>	409 751 \$

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

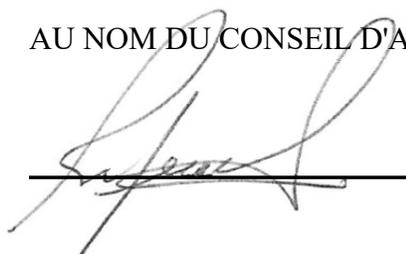
## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

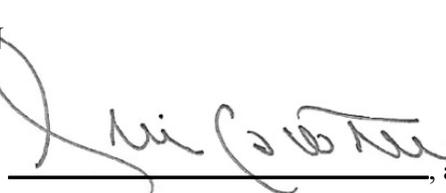
31 MARS 2020

5

	2020	2019
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	146 190 \$	96 377 \$
Frais payés d'avance	13 762	9 906
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	136 596	150 991
	296 548	257 274
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	155 406	159 553
	451 954 \$	416 827 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	7 891 \$	7 076 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	394 063	384 751
Affectations internes (note 3)	50 000	25 000
	444 063	409 751
	451 954 \$	416 827 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

6

	2020	2019
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	34 312 \$	(60 468) \$
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Frais payés d'avance	(3 856)	1 947
Créditeurs	815	(1 512)
	(3 041)	435
	31 271	(60 033)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de dépôts à terme	(130 000)	(239 040)
Encaissement de dépôts à terme	148 542	314 100
	18 542	75 060
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>49 813</b>	<b>15 027</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>96 377</b>	<b>81 350</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>146 190 \$</b>	<b>96 377 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association nationale des retraités de la SRC (l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui offre divers services à ses membres. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### **Constatation des produits**

Les produits de cotisations des membres sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où elles deviennent exigibles, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations des membres reçues qui se rapportent aux années suivantes sont reportées et constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les autres produits et les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

#### **Immobilisations**

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en ajustement de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

## 3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 25 000 \$ (2019 : 25 000 \$) au Fonds grevé d'affectations internes pour le congrès triennal de 2021. Ce montant grevé d'affectations internes ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

9

### 4. PLACEMENTS

	2020	2019
Dépôts à terme, 0,66 % à 2,45 %, échéant entre avril 2020 et août 2022	292 002 \$	310 544 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	136 596	150 991
	<b>155 406 \$</b>	<b>159 553 \$</b>

Les encaissements à recevoir au cours des trois prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2021	136 596 \$
2022	75 497 \$
2023	80 000 \$

### 5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un bail pour la location des locaux échéant en novembre 2022 totalise 53 552 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2021	19 578 \$
2022	20 211 \$
2023	13 763 \$